

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2024

Editorial

© Studio Bonnardot

Consommer local: un acte citoyen

L'économie locale est interdépendante et les attitudes des consommateurs y jouent un grand rôle. Un commerce qui prospère va générer des recettes également chez d'autres acteurs locaux ou régionaux. A contrario, un commerce qui ferme ses portes va impacter plusieurs partenaires économiques, sans parler du service qui disparaît et qui n'est plus accessible aux habitants. C'est le principe de l'économie circulaire.

Notre commune a la chance d'avoir des commerçants disponibles et motivés. Malheureusement, ils ne peuvent compter que sur une petite partie de la population vétrozaine qui joue le jeu du «consommer local». Par habitude, ou par commodité, pour ne pas dire par imprudence pour le futur de notre communauté villageoise, beaucoup trop d'entre nous font les achats à l'extérieur et ne fréquentent pratiquement jamais les commerces et établissements publics du village. Ce manque de solidarité pèse lourd dans l'enjeu de la pérennisation de l'économie locale.

A l'heure où les travaux sur la route cantonale ont commencé et pénalisent, provisoirement mais fortement, les commerces au cœur du village, il est temps de consommer «responsable» et «solidaire». Si nous voulons conserver de la vie au centre bourg, il faut que les commerçants puissent survivre financièrement. Le magasin Denner a perdu près de 40% de son chiffre d'affaires depuis le début des travaux malgré une ouverture journalière non-stop; le peu de cafés ou restaurants qui subsistent encore voient leur clientèle se raréfier, ainsi que les autres commerces de la place; la poste a également perdu 30% de ses usagers, et quand on sait que La Poste Suisse n'attend qu'un prétexte de baisse de fréquentation pour fermer le bureau de poste, on doit très rapidement comprendre le danger de la situation actuelle.

Les autorités vétrozaines lancent un appel à la population: venez consommer au cœur du village, malgré les difficultés

d'accès momentanés, et soutenez nos commerçants. De plus, vous aurez l'occasion de rencontrer des amis ou des voisins et de perpétuer ainsi le lien social de notre belle commune.

Dans l'attente d'une prochaine et agréable rencontre au sein du village, recevez chers habitants de la commune nos meilleures et plus cordiales salutations.



Photo Corrado Zoppi

**Olivier Cottagnoud, Président de Vétroz,
et Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général**

DANS CE NUMÉRO

Jubilaires	2
Commission culturelle	3
Le printemps à l'ASOV	4
Voyage autour de l'Assiette Fête interculturelle	5
La grainothèque est de retour	6
Nouveaux e-books disponibles	6
Les jeux olympiques à Vétroz !	7
Le PASS 13* ça continue !	8
Collecte itinérante des déchets spéciaux	9
Nouvelles du personnel communal	10
Extrait des décisions du Conseil municipal 1 ^{er} trimestre 2024	11
Lancement du programme eConstruction	12
Avant-projet de plan	12
Installation photovoltaïque mobile PLUG & PLAY	13
Lizerne	14
Servaplane	15
Haies	16
Déchets	16-17
Stand de tir inter-communal	18
Votation sur la séparation des Conseils municipal et bourgeoisial	19

Jubilaires

Le 6 mars dernier, le président de la commune a rendu visite à M. Ernest Glauser à l'occasion de son 90^e anniversaire.



Monsieur Emile Fumeaux, «Milon», a reçu le président et le vice-président de la commune à l'occasion de son 90^e anniversaire. Milon fut l'artisan de la rénovation du Relais du Valais



Commission culturelle

Dans la matinée du 2 février dernier, le corps sans vie de Monsieur Spritz, propriétaire de l'hôtel-restaurant du Botza a été découvert dans son bureau. Le mystère de sa mort planant dans l'air, il a suscité l'intérêt de tous les participants réunis lors de cette soirée «Meurtre et Mystère» orchestrée par les Faux-Semblants, formés par Isabelle Pannatier, Aline Rapin et Fabrice Bruchez. Après avoir écouté attentivement les dépositions du personnel de l'hôtel, les 100 convives présents se sont glissés dans la peau de détectives amateurs et ont pu, à leur tour, interroger les témoins avec des questions très pertinentes. Grâce à leur sagacité collective, le coupable a été identifié et appréhendé. Les trois enquêteurs les plus fûtés ont reçu un panier garni de produits du terroir de «Saveurs et Nature» afin de récompenser leur perspicacité. L'atmosphère de la soirée était des plus joyeuses, ponctuée de rires, de discussions animées et de débats intenses.

Durant cette soirée palpitante, les convives ont eu l'occasion de déguster un menu élaboré par Valtraiteur, soit Laurent Wanner et son équipe, offrant une

expérience culinaire mémorable. Et même si le dessert, accompagné de son «coulis de cyanure à la framboise», a pu sembler inquiétant, par bonheur, il n'a causé aucun dommage.

Afin d'éviter toute confusion, soulignons que les personnages et les événements de cette soirée mémorable étaient purement fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations réelles serait fortuite.

Prochains événements à noter dans votre agenda :

- Samedi 20 avril 2024: Visite de Multiplants
- Samedi 25 mai 2024: Découverte de l'Amigne

Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à nous écrire à notre adresse: commission.culturelle@vetroz.ch

Pour la commission culturelle,
Lydia Moix, présidente



Le printemps à l'ASOV

Après les vacances de Pâques, l'ASOV prendra un nouveau rythme ! En effet le mercredi après-midi, rendez-vous à l'Espace Jeunes de 13h30 à 16h00 pour les jeunes dès la 7H et dès 16h00 jusqu'à 17h30, retrouvez-nous dans l'Espace public avec notre nouvel outil mobile – Mouv'Point !

L'Espace Enfants est également au rendez-vous, un samedi sur deux à l'école du Pavillon, où les enfants pourront décider du programme au fur et à mesure (ateliers bricolage, cuisine, sortie, etc.). Voici les dates jusqu'à la fin de l'année scolaire: le 20 avril, le 4 mai, le 18 mai et le 8 juin avec une activité surprise !!!

De plus, afin de mieux cerner vos besoins nous vous donnons rendez-vous à deux moments différents:

- Pour les parents: les jeudis et les vendredis à notre bus'vette dans les cours d'école de Bresse et des Plantys de 15h30 à 17h30.
- Pour les jeunes du CO, en avril nous serons présents dans les bus et en mai aux arrêts de bus les mardis soir dès 16h30.

Enfin, jusqu'à cet été, l'ASOV met en place plusieurs projets pour les grands et les petits, alors réservez déjà les dates suivantes:

- Vétroz Bouge avec la Suisse Bouge durant tout le mois de mai en collaboration avec les sociétés locales et les autres services de la commune.
- Fun & Smile les 9-10-11 et 16-17-18 juillet pour les enfants de 1H à 8H avec une petite nouveauté que vous découvrirez d'ici le mois de juin.
- Vétroz Plage, les 21 et 22 juin prochain. Ce sera également l'occasion de fêter les 10 ans de l'ASOV et du service d'intégration. Alors on vous réserve de belles surprises !

Soyez attentifs à ce qui arrive dans vos boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux. On se réjouit de vous rencontrer à ces diverses occasions.

Pour le service d'animation
Nathalie Zanardini,
responsable ASOV

L'ASOV VIENT À LA RENCONTRE DES PARENTS ET DES ENFANTS DANS LES COURS D'ÉCOLE

RENCONTRE
DISCUT' ENSEMBLE
ENVIÉS

AUX PLANTYS :
JE 2 MAI ET VE 17 MAI
15H30-17H30

À BRESSE
JE 23 MAI, VE 31 MAI

EN MODE BUS'VETTE
VENEZ PARTAGER UN MOMENT AVEC NOUS

En cas de mauvais temps, reporter le 6 et le 14 juin

L'ASOV VIENT À TA RENCONTRE AUX ARRÊTS DE BUS

MARDI Soir
16H30-18H00

RENCONTRE
DISCUT' ENSEMBLE
ENVIÉS

PROGRAMME:
CHAMPS-Y-ZOU
LE HOME
LA POSTE
LA MILLIÈRE
MAGNOT

7 MAI
14 MAI
21 MAI
28 MAI
4 JUIN

A DISPO : DES SIROPS ET DE QUOI GRIGNOTER

En cas de mauvais temps, on reporte le 11 et le 18 juin

Voyage autour de l'Assiette

Fête interculturelle

Il y a 10 ans déjà, le service d'intégration mettait en place la première fête interculturelle avec la participation d'une dizaine de communautés. Ces dernières ont toujours à cœur de partager leur culture à travers des plats typiques de chez eux ou des animations. Et pour marquer le cap, elles ont décidé de rédiger la 2^e édition du livre de cuisine «Voyage autour de l'assiette».

Afin de découvrir toutes ces richesses culinaires et culturelles, les communautés de Vétroz et des environs vous donnent rendez-vous pour la 10^e Fête interculturelle de Vétroz, le samedi 22 juin dès 18h30 durant le festival Vétroz Plage. Vous y retrouverez des plats traditionnels de différents pays et nous profiterons de ce moment convivial pour vous dévoiler le 2^e tome de notre livre de cuisine: «Voyage autour de l'Assiette» ! On vous y attend nombreux !

Si vous aimez cuisiner et que vous souhaitez partager votre culture d'origine grâce à la cuisine ou d'une autre manière, n'hésitez pas à prendre contact avec la déléguée à l'intégration, Nathalie Zanardini, par mail (nathalie.zanardini@vetroz.ch) ou par téléphone (027/345.37.85, présence le mardi et le jeudi). Elle se fera une joie de vous donner plus d'informations à ce sujet et de vous accueillir dans l'équipe !

Pour le service d'intégration
Nathalie Zanardini,
déléguée à l'intégration



Bibliothèque

La grainothèque est de retour

A vos capions, pelles et râteaux, les semis sont de retour à la biblio de Vétroz !

Comme l'année passée, il s'agit d'un échange de graines entre notre public lecteur, afin d'alimenter la grainothèque et voir se développer divers jardins potagers dans la région.

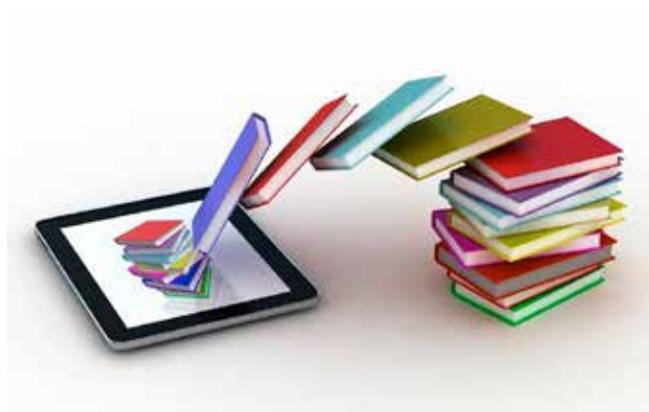
Pour marquer le début de la saison, un atelier a été organisé le 28 février dernier. De nombreux jeunes jardiniers et leurs parents se sont enthousiasmés pour planter les semis, confectionner un cache-pot et déguster de délicieux sirops de fleurs.

Merci pour votre joyeuse participation !



Nouveaux e-books disponibles

En plus des ouvrages traditionnels de lecture, nous vous proposons, depuis plusieurs années déjà, toute une collection de livres électroniques gratuitement (voir notre site vetroz.bibliovs.ch): des livres pour adultes en français, ukrainien, espagnol, des e-audio en anglais et depuis peu, de la littérature québécoise, ainsi que des bandes dessinées et romans graphiques dès 13 ans.



Les jeux olympiques à Vétroz !

Durant le mois de mars, toutes les classes de 5H et 6H de Vétroz ont participé aux JO d'été 2024 en nos murs.

Un esprit de compétition, de solidarité et de créativité s'est fortement ressenti durant les différentes disciplines (équitation, natation, lancer du poids, plongée sous-marine et conception de l'affiche publicitaire).

Une ambiance folle parmi les livres et des médaillés heureux !

Les affiches des JO créées pendant l'animation peuvent être admirées à la biblio jusqu'au 19 avril 2024.

Tout prochainement, nous réinstallons notre jolie terrasse et nous vous présenterons, d'ici cet été, d'autres animations (Marché du livre, Bibliobus...). Soyez attentifs 😊

Nous nous réjouissons déjà de partager ces moments avec vous !

Le Trio de la biblio
bibliotheque@vetroz.ch - 027.345.37.84



Le PASS 13* ça continue !

Vendu durant un mois et demi entre décembre 2022 et janvier 2023, le PASS 13* revient dans une version améliorée pour proposer une nouvelle offre adaptée aux besoins de la population valaisanne. Une deuxième phase test est en cours, jusqu'au 30 juin 2024.

Que ce soit pour des déplacements professionnels occasionnels, une alternance entre télétravail et présence au bureau, ou simplement pour vos loisirs, le PASS 13* s'adapte à votre mode de vie !

Ce crédit de transport public, utilisable sur tout le territoire valaisan, est accessible via l'application FAIR-TIQ.

L'objectif du PASS 13* reste inchangé : offrir à la population un titre de transport attractif et flexible qui puisse répondre à différents besoins et encourager l'utilisation des transports publics en Valais.

Après une première phase test fructueuse en 2022-2023, cette seconde phase vise à proposer une version améliorée du PASS 13* tout en recueillant davantage d'informations sur les besoins et les habitudes de déplacement de la population. Cela permettra au Canton de développer un produit parfaitement adapté aux demandes et aux pratiques réelles de la clientèle.

Depuis le 10 décembre 2023, 2 types de PASS 13* sont proposés à la vente:

- Le PASS 13* à CHF 160.- qui donne droit à un crédit de transport public, soit des trajets d'une valeur de CHF 200.- pendant 12 mois ;
- Le PASS 13* à CHF 375.- qui donne droit à un crédit de transport public, soit des trajets d'une valeur de CHF 500.- pendant 12 mois.

Vous pouvez vous procurer le PASS 13* sur la boutique en ligne de valais.ch. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site du Service de la mobilité: vs.ch/sdm

Ne manquez pas l'offre de la Commune de Vétroz et CarPostal bientôt dans votre boîte aux lettres. 

Soyez attentif !





MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Collecte itinérante des déchets spéciaux

des ménages privés

CETTE ACTION EST RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS,
VOICI LA LISTE DES DÉCHETS COLLECTÉS



Pesticides
Herbicides



Batteries de voitures
Accumulateurs
Piles lithium
Piles



Acides
Bases
Décapants



Thermomètres mercure
Seringues



Peintures
Vernis
Colles



Graisses
Huiles minérales
Huiles végétales
Lubrifiants



Médicaments
Désinfectants
Sprays



Extincteurs
Camping gaz
Toners

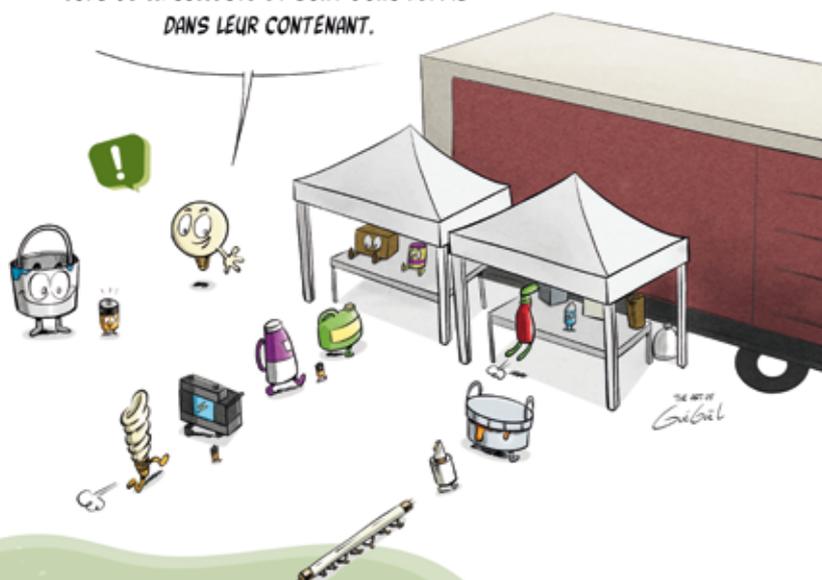


Ampoules économes
Tubes neons



Produits chimiques
Produits de nettoyage
Solvants, benzines
Détergents, diluants
Liquides photo, aérosols

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ,
LES DÉCHETS LIQUIDES NE PEUVENT PAS ÊTRE TRANSVASÉS
LORS DE LA COLLECTE ET SONT DONC REPRIS
DANS LEUR CONTENANT.



Mardi 16 avril 2024

VÉTROZ

• 08h30 - 11h00

Local du Feu
Route des Marais 3

Pour toute question :

027 723 61 92 ou commercial@cridec.ch

Avec le soutien de  **ANTENNE**
RÉGION VALAIS ROMAND



Nouvelles du personnel communal

Durant le premier trimestre 2024, quatre nouveaux collaborateurs ont débuté leur activité au sein de la Municipalité.

Nathalie Riedy, auxiliaire à 50% à la crèche Le Nid dès le 8 janvier 2024.



Jessy Ries, collaborateur à l'entretien des bâtiments dès le 1^{er} mars 2024.



Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !

Ces premiers mois de l'année 2024 ont vu le départ de trois collaborateurs.

Sabina Muminovic, assistante socio-éducative aux structures de l'enfance le 31 janvier 2024.

Rosendo Gonzalez, collaborateur à l'entretien des bâtiments le 29 février 2024.

Yangaile Dyna Kayeye, éducatrice aux structures de l'enfance le 31 mars 2024.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Marco Da Costa, chargé de sécurité à 90% dès 1^{er} février 2024.

Océane de Sousa est animatrice socioculturelle en deuxième formation pratique HES à 80%



Extrait des décisions du Conseil municipal 1^{er} trimestre 2024

Service technique

- Adjuge à Oiken l'offre d'éclairage de la route Cantonale et des places communales.
- Adjuge à Toma SA la réfection du puits d'infiltration à la route des Charmilles.
- Adjuge à André Muller SA l'offre pour la tente provisoire de mai à fin octobre 2024 sur la Place des Vignerons.
- Adjuge à Krüger & Co. AG le remplacement du déshumidificateur de Péteille.
- Adjuge à Charly Gaillard & Fils SA les travaux de remplacement de vannes du réseau public.
- Adjuge à Cla-Val Europ Sàrl le remplacement de la vanne de régulation du pompage Balavaud.
- Attribue à Rura+n par Silvaplus SA le mandat PAgr.
- Adjuge à Oiken l'offre de la modernisation de l'éclairage public 2024.
- Adjuge à Charly Gaillard & Fils SA l'offre de sanitaire pour la liaison EP ZI-Botza.
- Adjuge à Joseph Carron SA l'offre de génie civil pour la liaison EP ZI-Botza.
- Adjuge à Charly Gaillard & Fils SA les travaux de sanitaire des torrents ouest.
- Adjuge à Schmid Energie Group le renouvellement du compresseur pour le chauffage à pellets de l'école des Plantys.
- Adjuge à Sd Ingénierie Sion SA les prestations d'ingénieur pour l'établissement du PAI Lizerne.
- Décide de commander de suite, pour des raisons de sécurité, à Alder + Eisenhut AG les travaux de renouvellement des engins fixes dans la salle de gymnastique des Plantys.

Constructions

- Attribue à Karlen & Cie SA le mandat de réfection totale de la toiture du bâtiment des travaux publics (ArmaSuisse).
- Adjuge à Guillaume Papilloud le mandat pour le remplacement du garde-corps de l'escalier du bâtiment sud de l'école des Plantys.
- Valide l'offre du bureau d'architecture Bender Léonard pour l'étape A du projet Padels.
- Valide l'offre de LoureJoints SA pour la réfection des joints de la salle de gym, façade est de l'école de Bresse.
- Valide l'offre d'Oiken pour le remplacement du tableau électrique du local des pompiers.

Divers

- Valide l'offre de T2i pour l'accompagnement à l'importation des données de la mensuration officielle.

Energia

- Valide l'offre de Molk & Jordan Sàrl pour la communication.
- Valide l'offre d'AC/DS pour la partie électrique.

Ressources humaines

- Valide l'engagement de Nathalie Riedy en qualité d'auxiliaire à 50% pour la crèche Le Nid.
- Valide l'engagement de Léa Azevedo en qualité de stagiaire aux structures de l'enfance durant une année.
- Valide l'engagement de Marco Da Costa en qualité de chargé de sécurité à 90%.
- Valide l'engagement de Jessy Ries en qualité de collaborateur à l'entretien des bâtiments.

Lancement du programme eConstruction

La Commune de Vétroz se tourne vers l'avenir et va passer le cap du passage au programme eConstruction de l'Etat du Valais à la fin du mois d'avril 2024.

Cette nouvelle manière de procéder est novatrice et permettra d'optimiser le processus de demande d'une autorisation de construire, via une plateforme numérique, aussi bien pour la population, les propriétaires de biens, les porteurs de projets et les techniciens communaux.

L'accès à «eConstruction» se fera via un accès personnalisé et sécurisé. Il permettra, aux citoyens et aux professionnels de la construction, de déposer des demandes d'autorisations en ligne, puis de suivre en temps réel l'avancement de leur dossier et de pouvoir interagir avec les instances communales ou cantonales. Les informations seront regroupées sur la même plateforme afin de gagner en efficacité et en transparence.

Les techniciens de la commune suivront des formations spécialisées afin de maîtriser les aspects tech-

eConstruction-

niques de la plateforme et permettre une gestion optimale des demandes. Le service des constructions pourra ensuite guider au mieux les demandeurs dans ce nouvel environnement informatique.

De plus, la Commune de Vétroz par cette nouvelle plateforme, réduira drastiquement la consommation de papier.

Les citoyens de la Commune de Vétroz peuvent, via le lien ou le QR code ci-dessous, trouver toutes les informations nécessaires à ce sujet: <https://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction>



Dominique Kuster,
Conseiller municipal en charge des constructions

Avant-projet de plan

Avant-projet de plan dans le cadre du réexamen du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ)

La Commune de Vétroz dispose d'un plan d'affectation des zones (PAZ) et d'un règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) homologués par le Conseil d'Etat respectivement le 29 juin 1994 et le 6 décembre 2006.

Depuis lors, le plan directeur cantonal du Valais a été approuvé par la Confédération le 1^{er} mai 2019 et introduit de nouvelles exigences notamment en matière d'aménagement du territoire.

Il incombe désormais aux communes de mettre en œuvre ces dispositions dans leurs instruments de planification.

C'est avec l'intention de mobiliser ses réserves de zones à bâtir et d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti que la Commune de Vétroz a donc entrepris le réexamen de son PAZ et de son RCCZ.

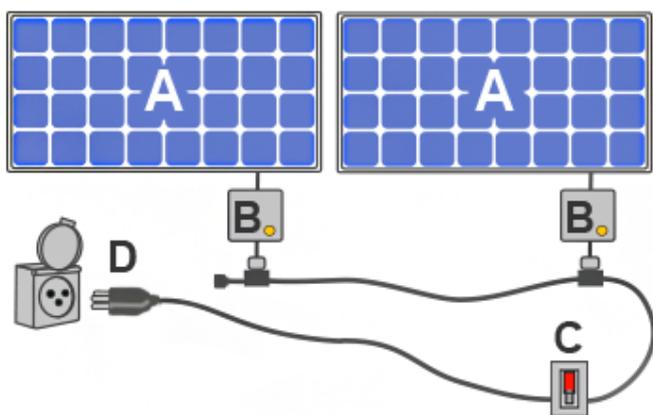
Le réexamen du PAZ et du RCCZ est en cours et avance bien. La Commune souhaite, à ce stade de ses réflexions, informer la population sur les principes de base qu'elle a adoptés. L'information qui sera faite prochainement par le bulletin officiel est le premier stade du projet de plan dans le cadre du réexamen exigé par le Canton et la Confédération. A l'occasion de cette publication la population pourra formuler des remarques et des observations.

Une phase ultérieure de mise à l'enquête publique du PAZ et du RCCZ suivra et permettra à tout un chacun de faire valoir ses droits.

Dans ce but, le Conseil municipal réuni en séance du 7 mars 2024, a décidé d'inviter la population à une séance d'information, qui se tiendra **le mercredi 24 avril 2024 à 19h00 dans la salle de gymnastique de l'école de Bresse.**

Dominique Kuster,
Conseiller municipal en charge de l'urbanisme

Installation photovoltaïque mobile PLUG & PLAY



La législation suisse actuellement en vigueur permet aux abonnés d'un réseau électrique, de produire de l'électricité au moyen d'une installation photovoltaïque mobile PLUG & PLAY connectée en direct par le biais d'une fiche, sur le circuit électrique domestique.

Cette énergie produite gratuitement, en plus de favoriser l'autoconsommation de l'habitation, vous permet d'abaisser la facture d'énergie par le surplus de production d'électricité réinjecté dans le réseau électrique de votre distributeur d'énergie.

L'installation en service doit impérativement comporter un ancien compteur à disque, apte à fonctionner à l'envers, pour permettre une connexion en direct à une installation mobile Plug & Play.

Si tel ne devait pas être le cas, une demande pour l'installation d'un compteur bidirectionnel peut être adressée auprès du fournisseur local. (Voir leurs conditions)

Ce compteur permet de quantifier l'énergie réinjectée sur le réseau public et faire bénéficier l'utilisateur d'une rétribution qui, même minime, n'est pas à négliger.

En effet, une telle installation permettrait de couvrir près de 10% des besoins annuels en électricité d'un ménage de 4 personnes.

Avant de procéder à l'achat et à la mise en place d'une telle installation, il faut:



Vérifier auprès de votre électricien qu'une telle installation puisse être fonctionnelle sur votre réseau domestique.



Contrôler que la puissance du panneau photovoltaïque mobile, qui sera installé, ne dépasse pas les **600 [W]**.



S'assurer que le produit acheté respecte les normes imposées par l'article 6 de l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT) en vigueur, qui spécifie, notamment, l'obligation de comporter un disjoncteur DFI type B (déclaration de conformité à se renseigner auprès du vendeur).



Annoncer la nouvelle installation à votre fournisseur d'électricité **avant la mise en service**.



Compléter et adresser au service des constructions le formulaire d'annonce d'installation solaire et les annexes pour les toitures à pans et les toitures plates en zone à bâtir.

Pour tous les autres cas de figure, adresser une demande d'autorisation de construire au service des constructions.

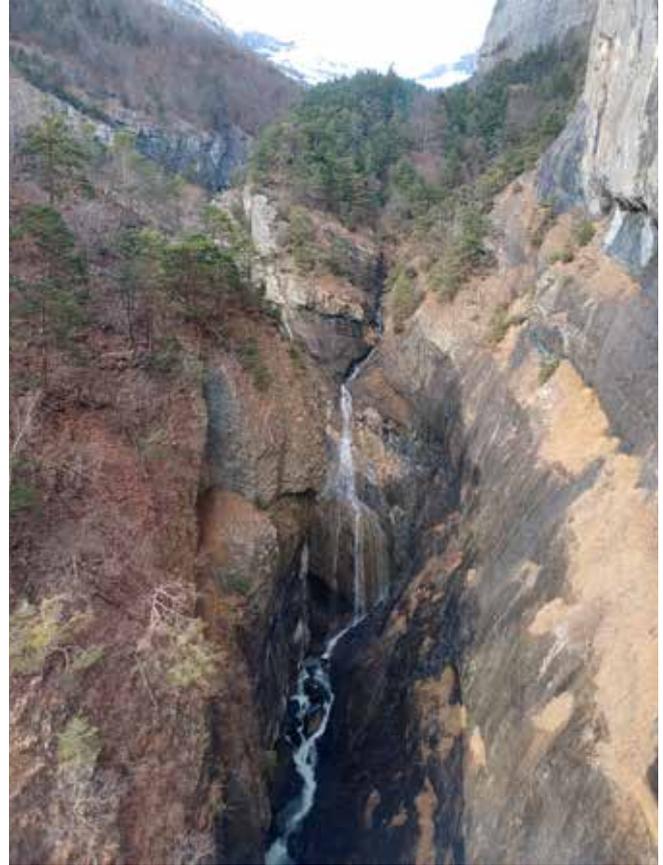
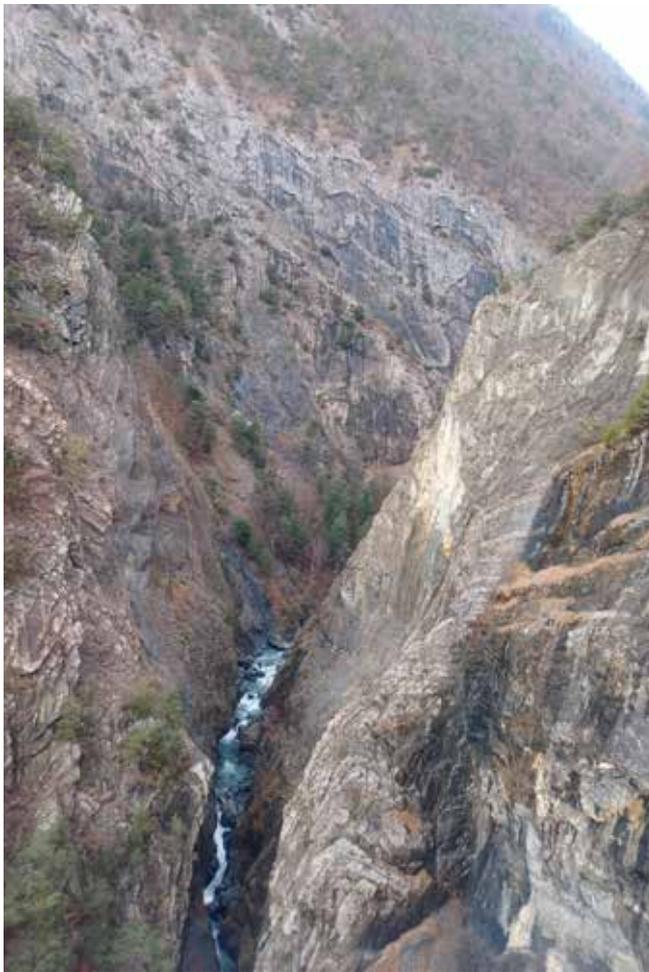
IMPORTANT: Lors de l'intervention d'un tiers sur le réseau électrique domestique, il est **obligatoire** de débrancher le panneau photovoltaïque mobile, afin d'éviter tous risques de décharge électrique.

Lionel Odermatt,
votre délégué à l'énergie



Lizerne

La prise d'eau de la Lizerne permet aux communes d'Ardon et de Vétroz l'irrigation des cultures et des pelouses. Ce lac est situé à l'entrée des gorges de la Lizerne au droit de l'usine électrique. Chaque année le lac se remplit de graviers amenés par la rivière. Chaque hiver, en période de basses eaux, plusieurs milliers de mètres cube de graviers y sont extraits pour des raisons sécuritaires. Ces graviers constituent une matière première de qualité pour les entreprises de construction et sont ainsi valorisés.



Durant l'hiver 2023-2024, les apports ont été tels qu'une partie des matériaux s'est retrouvée dans le lit de la Lizerne jusqu'en aval du pont CFF. Des curages extraordinaires ont dû être réalisés. Une vérification par survol hélicoptère en janvier a permis de rassurer nos autorités : la rivière est totalement nettoyée des graviers dans sa partie en amont du dépotoir. Quelques images de cette vallée sauvage.

**Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner**

Servaplane

Chemin pédestre Airette-Motelon

Le chemin pédestre reliant Ardon à Motelon est fermé depuis plusieurs années. Deux énormes ravines formées par les avalanches ne peuvent plus être sécurisées, des éléments rocheux y tombent sporadiquement. L'implantation d'une passerelle n'est pas envisageable (coût de plusieurs centaines de milliers de francs, dimensions démesurées, contraintes de démontage hivernal, problèmes géologiques pour les ancrages, etc.).

D'entente avec les communes d'Ardon et de Conthey, et en partenariat avec Valrando, un projet de déviation pédestre est en cours d'élaboration depuis voici plus de deux années. Les difficultés administratives nécessitent beaucoup de temps pour être surmontées. Les différentes instances cantonales sont pointilleuses sur des thèmes tels que l'intervention en zone forêt, l'établissement de carte de danger, la sécurité à l'encontre d'une route cantonale, etc. Nous espérons qu'une autorisation puisse être rendue en 2024 afin de réaliser ce projet dès que possible et rendre au public cette liaison piétonne historique.

Chemin forestier d'accès véhicule

L'hiver 2023-2024 s'est montré périlleux envers le chemin forestier d'accès à Servaplane. Ce chemin permettait l'accès à une dizaine de chalets ainsi qu'à la forêt propriété de la Bourgeoisie de Vétroz.

Un pont fusible en bois franchissant la Lizerne était installé en 2020. Si les éléments naturels ont épargné cet ouvrage durant le dernier hiver, en revanche le chemin forestier au-delà du pont a été emporté par la rivière sur une longueur d'environ 80m. D'importants travaux, principalement des enrochements, seront requis en 2024 pour redonner l'accès véhicule à Servaplane et à la forêt bourgeoisiale.

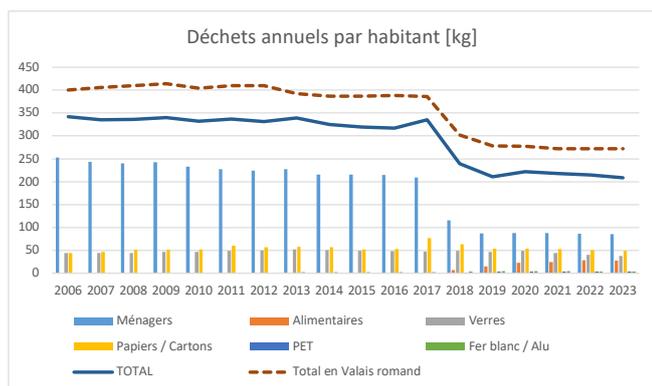
Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner



Déchets

Evolution des déchets des ménages de Vétroz

Annuellement la Municipalité de Vétroz communique la statistique des principaux déchets urbains collectés. L'application de la taxe au poids depuis maintenant 6 années continue de porter ses fruits. Un seuil de stabilité semble se confirmer.



Une baisse de près de 60% du tonnage des déchets ménagers (sacs poubelle destinés à incinération) par rapport à la situation antérieure est confirmée. Pour le reste des communes valaisannes romandes soumises

Déchets spéciaux

Ramassage des déchets spéciaux prévu le mardi 16 avril 2024 de 8h30 à 11h00 à l'écopoint du local de feu. Un flyer sera distribué préalablement à tous les ménages.

à la taxe au sac, ce seuil stagne à 40% selon les publications du Service cantonal de l'environnement.

Poids totaux de déchets pour 2023 :

Ordures ménagères	567 to
Alimentaires	186 to
Verres	250 to
Papiers / cartons	327 to
PET	27 to
Fer blanc / alu	28 to

La Municipalité tient à féliciter ses contribuables pour l'efficacité et la poursuite de leur tri. Ce geste est indispensable pour le porte-monnaie de chacun et pour notre planète.

Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner

Déchets alimentaires

La Municipalité tient à rappeler à ses contribuables que ce service est facturé au prix forfaitaire de Fr. 20.- par année civile, et ce dès la 1ère utilisation du système. Par la suite chaque utilisateur peut autant de fois qu'il le souhaite utiliser ce système sans qu'aucune taxe supplémentaire ne lui soit facturée.

Haies

Le printemps est de retour. Prenez votre sécateur et votre taille-haie !

La Municipalité vous invite à procéder à la taille de vos haies, arbres, arbustes et buissons ayant pignon sur la voie publique.

Extrait de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965, article 169 alinéa 4

«A l'intérieur de la zone d'interdiction de bâtir le long des voies publiques, les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année **avant le 1^{er} mai**»

Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner

Déchets

Crottes de chiens

Constatant un nombre constant de crottes de chiens par terre, parfois dans des sacs à même le sol, la Municipalité a décidé de communiquer son désarroi à la population. A l'été 2023 des panneaux évocateurs ont fleuri le long de nos routes. Elle espère ainsi sensibiliser les quelques détenteurs de canidé qui ne font pas l'effort de ramasser les crottes de leur chien.

Quelques chiffres pour l'année 2023:

200'000: Sacs distribués.

485: Médailles de chien enregistrées.

15.3: Tonnes récoltées.

440.5: Heures dédiées à la collecte de ces déchets, soit l'équivalent d'une personne durant un jour par semaine.

14: Poubelles rajoutées (aux 56 dédiées existantes) en zone agricole le long des promenades.

Ramasser les crottes de son chien indique à la fois un respect pour:

- les habitants,
- les enfants allant à l'école,
- les employés de voiries procédant auxdits ramassages et aux fauches,
- les agriculteurs, le fourrage et le bétail,
- la nature.

Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner

Où trouve-t-on le plus de déchets sauvages (littering) ?

Au bord des routes principales,
Dans les vignes,
Dans les lieux partagés.



STAND DE TIR INTER-COMMUNAL

CHAMOSON-LEYTRON-SAILLON

TIR EN CAMPAGNE 2024 & TIR MILITAIRE 2024

VENDREDI	24 mai 2024	16h00-20h00
SAMEDI	25 mai 2024	9h00-12h00 13h00-16h00

TIR RETARDATAIRE 2024

SAMEDI	10 août 2024	9h00-12h00
--------	---------------------	------------

RESPONSABLE 2024

« Société de tir l'Ardévaz »

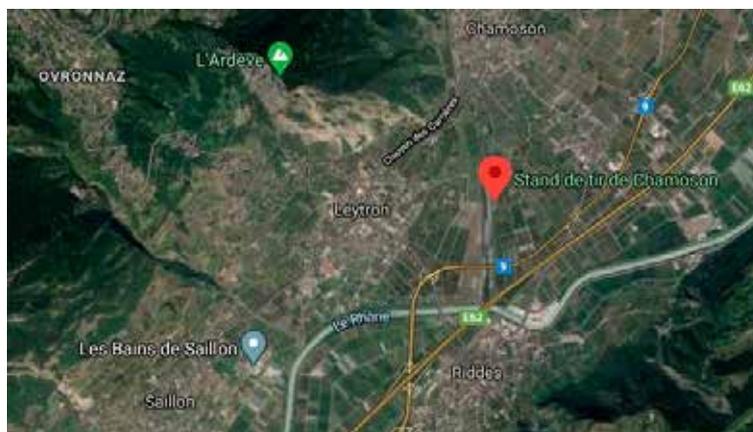


Pour celles et ceux effectuant les deux tirs, il est **obligatoire** de réaliser les tirs dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Tir en campagne
- 2^{ème} Tir militaire

A EMPORTER AVEC SOI POUR ACCOMPLIR LE TIR MILITAIRE

- ✓ Lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes
- ✓ Livret de service
- ✓ Livret de tir ou livret de performance militaire
- ✓ Arme personnelle avec sa trousse de nettoyage
- ✓ Protection personnelle de l'ouïe
- ✓ Pièce d'identité officielle



Comité « Société de tir l'Ardévaz »

Président M. Daniel Perruchoud
079/888.53.86

Votation sur la séparation des Conseils municipal et bourgeoisial

Plus du quart des bourgeois demandent de pouvoir s'exprimer

Suite à une décision de l'Assemblée générale des bourgeoises et bourgeois de Vétroz, une Commission ad hoc a planché sur l'opportunité de séparer le Conseil bourgeoisial du Conseil municipal. Après une séance d'information bien fréquentée, tenue en janvier, plus du quart du corps électoral bourgeoisial a exprimé le vœu qu'un scrutin populaire soit organisé sur cette question. La votation est agendée pour le dimanche 5 mai prochain.

La Bourgeoisie de Vétroz possède divers biens fonciers, dont notamment le Relais du Valais SA. Leur gestion est actuellement assurée par le Conseil bourgeoisial constitué des mêmes personnes que le Conseil municipal, dont deux membres sur cinq ne sont pas bourgeois. Lors de l'assemblée générale de la Bourgeoisie, tenue le 28 mars 2023, une Commission ad hoc a été mandatée pour déterminer les démarches à accomplir en vue d'une séparation des Conseils municipal et bourgeoisial.

Les bourgeois veulent trancher

Donnant suite à ce mandat, la Commission ad hoc a invité l'ensemble des bourgeoises et bourgeois de la Commune à une séance d'information qui s'est tenue le 15 janvier 2024, en présence notamment du président de la Fédération des communes bourgeoises valaisannes, Adalbert Grand, de Loèche-Ville.

Le courrier d'invitation à cette séance incluait aussi un formulaire de collecte de signatures pour demander la tenue d'une votation sur l'opportunité d'un Conseil bourgeoisial séparé. En date du 28 février 2024, la Commission ad hoc a déposé au greffe municipal 105 listes munies de 235 signatures, dont 227 valables qui ont dès lors validé la demande d'un scrutin sur Conseil bourgeoisial composé de cinq membres.

Plus du quart des bourgeois en faveur d'un vote

Ainsi, 25,5% des bourgeoises et bourgeois habiles à voter, soit largement plus que les 20% (un cinquième) requis par la loi, ont sollicité l'organisation d'un scrutin bourgeoisial. Un choix qui s'explique en particulier

par le fait que le souverain bourgeoisial ne représente plus qu'un petit quart du corps électoral municipal (environ 900 sur 3800). Dès lors, les divergences deviennent toujours plus marquées car les intérêts de la Bourgeoisie coïncident de moins en moins avec ceux de la Municipalité.

Dans les arguments en faveur de la séparation des conseils, la Commission ad hoc a encore relevé que, d'un point de vue financier, la situation de la Bourgeoisie restera en l'état la même, quel que soit son conseil : charges et revenus demeureront pratiquement inchangés. En revanche, un Conseil bourgeoisial indépendant pourra se consacrer intégralement à une gestion saine, économique et efficace du patrimoine de la Bourgeoisie.

Votation à l'urne le dimanche 5 mai 2024

La date du dimanche 5 mai 2024 a été retenue pour une votation séparée de tout autre scrutin afin d'éviter tout risque de confusion avec, par exemple, les consultations fédérales ou communales prévues au mois de juin. Vu les différences de corps électoraux, il faudrait deux enveloppes et deux cartes de transmission différentes, avec de fortes possibilités d'erreur.

A noter encore que le Conseil municipal recommande aux bourgeoises et bourgeois de Vétroz d'accepter l'initiative instituant un Conseil bourgeoisial séparé. Pour sa part, la Fédération des bourgeoises valaisannes encourage les bourgeoises à entamer le processus de séparation des conseils. En cas d'acceptation, le corps électoral bourgeoisial sera amené à élire les membres de son Conseil séparé, au système proportionnel, en même temps que les élections communales du mois d'octobre.

Olivier Cottagnoud,
Président du Conseil bourgeoisial



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70

www.vetroz.ch

Adresses mail

Affaires sociales affaires.socials@vetroz.ch
 Agence AVS avs@vetroz.ch
 Cadastre cadastre@vetroz.ch
 Constructions constructions@vetroz.ch
 Contributions contributions@vetroz.ch
 Contrôle des habitants cdhabitants@vetroz.ch
 Etrangers etrangers@vetroz.ch
 Finances finances@vetroz.ch
 Police municipale police@vetroz.ch
 Service technique service.technique@vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi 08:00–12:00
 Mardi 08:00–12:00
 Mercredi 08:00–12:00
 13:30–17:30
 Jeudi 08:00–12:00
 Vendredi 08:00–12:00
 Samedi fermé
 Dimanche fermé

Fermé durant les jours fériés